

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)*  
No. 1907/2006

**DILUANT CELLULOIQUE**

Version 2.1

Date d'impression 29.06.2015

Date de révision 13.11.2014

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : DILUANT CELLULOIQUE

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Solvants, dégraissant, diluant, décapant

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : BRENNTAG S.A.  
Avenue du Progrès 90  
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00

Télifax : +33(0)4.72.79.53.74

Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr

Personne responsable/émettrice : Direction HSE

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
0800 07 42 28 appel depuis la France  
+33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
(serveur ORFILA de l'INRS)  
Disponible 7j/7 et 24h/24  
Informations limitées aux intoxications  
01 45 42 59 59 appel depuis la France  
+33 1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**DILUANT CELLULOIQUE****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	---	H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	---	H336
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Catégorie 2	---	H373
Danger par aspiration	Catégorie 1	---	H304

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbol de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Facilement inflammable (F)	R11
Nocif (Xi)	R65, R48/20
Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3 (Repr.Cat.3)	R63
Irritant (Xi)	R36/38
	R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Effets néfastes les plus importants**

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

**DILUANT CELLULOIQUE**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H225 H304 H315 H319 H336 H361d H373	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--------------------	--	--

Conseils de prudence

Prévention	: P210 P233 P240 P243 P260 P280	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
------------	---	--

Intervention	: P305 + P351 + P338 P308 + P313 P331 P301 + P310 P304 + P340 P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever
--------------	--	---

**DILUANT CELLULOIQUE**

Stockage	:	P403 + P235	immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
			Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- II • Toluène

**2.3. Autres dangers**

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
<b>Toluène</b>				
No.-Index : 601-021-00-3 No.-CAS : 108-88-3 No.-CE : 203-625-9 Enregistrement : 01-2119471310-51-xxxx	>= 50 - < 60	Flam. Liq.2 Repr.2 STOT RE2 Asp. Tox.1 Skin Irrit.2 STOT SE3	H225 H361d H373 H304 H315 H336	Facilement inflammable; F; R11 Repr. Cat.3; R63 Nocif; Xn; R48/20- R65 Irritant; Xi; R38 R67
<b>acétone</b>				
No.-Index : 606-001-00-8 No.-CAS : 67-64-1 No.-CE : 200-662-2 Enregistrement : 01-2119471330-49-xxxx No.-C&L : 02-2119752542-40-0000	>= 25 - < 50	Flam. Liq.2 Eye Irrit.2 STOT SE3	H225 H319 H336	Facilement inflammable; F; R11 Irritant; Xi; R36 R66 R67

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**DILUANT CELLULOIQUE**

Conseils généraux	: Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin. Se rincer la bouche à l'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes	: Pas d'information disponible.
Effets	: Pas d'information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement	: Traiter de façon symptomatique. Pas de données supplémentaires disponibles.
------------	---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Facilement inflammable, Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone
--	---

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers	: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)
Information supplémentaire	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter

**DILUANT CELLULOIQUE**

séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Équipement de protection individuel, voir section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Assurer une ventilation adéquate. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

**6.4. Référence à d'autres sections**

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Ne pas respirer

**DILUANT CELLULOIQUE**

les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux adéquats pour les fûts de stockage: Acier; Acier inoxydable; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Substances liquides combustibles; Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur.
Précautions pour le stockage en commun	: Tenir à l'écart des matières combustibles. Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Pas d'information disponible.
--------------------------------	---------------------------------

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**

#### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Composant:</b>	<b>Toluène</b>	<b>No.-CAS</b>
<b>108-88-3</b>		
<b>Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)</b>		
<b>DNEL</b>		
Population, Inhalation	: 226 mg/m <sup>3</sup>	
<b>Concentration prédictive sans effet (PNEC)</b>		
Eau douce	: 0,68 mg/l	

**DILUANT CELLULOIQUE**

Eau de mer	: 0,68 mg/l
Sol	: 2,89 mg/kg

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):  
100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

EU ELV, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
100 ppm, 384 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
50 ppm, 192 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

INRS (FR), Désignation de la peau:  
Peut être absorbé à travers la peau.

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)  
20 ppm, 76,8 mg/m<sup>3</sup>  
Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

**Composant: acétone**

**No.-CAS  
67-64-1**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

**DNEL**  
Travailleurs, Effets systémiques, Contact avec la peau : 186 mg/kg p.c. /jour  
Exposition à long terme

**DNEL**  
Travailleurs, Effets systémiques, Inhalation : 1210 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition à long terme

**DNEL**  
Travailleurs, Effets locaux, Inhalation : 2420 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition à court terme

**DNEL**  
Consommateurs, Effets systémiques, Contact avec la peau : 62 mg/kg p.c. /jour  
Exposition à long terme

**DNEL**  
Consommateurs, Effets systémiques, Inhalation : 200 mg/m<sup>3</sup>  
Exposition à long terme

**DNEL**  
Consommateurs, Effets systémiques, Ingestion : 62 mg/kg p.c. /jour

**DILUANT CELLULOIQUE**

Exposition à long terme

**Concentration prédictive sans effet (PNEC)**

Eau douce	: 10,6 mg/l
Eau de mer	: 1,06 mg/l
Libérations intermittentes	: 21 mg/l
STP	: 100 mg/l
Sédiment d'eau douce	: 30,4 mg/kg
Sédiment marin	: 3,04 mg/kg
Sol	: 29,5 mg/kg

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)  
 500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>  
 Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

INRS (FR), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT):  
 1.000 ppm, 2.420 mg/m<sup>3</sup>  
 Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
 500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>  
 Indicatif

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*

Conseils : En cas de formation de vapeurs et d'aérosols, porter un appareil respiratoire avec filtre approprié.  
 Appareil respiratoire avec filtre.  
 Type de Filtre recommandé:A

*Protection des mains*

Conseils : Porter des gants appropriés.  
 Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.  
 Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

**DILUANT CELLULOIQUE**

temps de contact).

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc de fluor  
 Temps de pénétration :  $\geq 8$  h  
 Épaisseur du gant : 0,4 mm

*Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

*Protection de la peau et du corps*

Conseils : vêtements étanches

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
 Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
 Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide  
 Couleur : incolore  
 Odeur : aromatique  
 douce  
 Seuil olfactif : donnée non disponible  
 pH : non applicable  
 Point/intervalle de fusion : -95 °C  
 Point/intervalle d'ébullition : 56,6 - 111 °C  
 Point d'éclair : env. -14 °C  
 Taux d'évaporation : donnée non disponible  
 Inflammabilité (solide, gaz) : Facilement inflammable.  
 Limite d'explosivité, supérieure : 13 % (V)  
 Limite d'explosivité, inférieure : 1,2 % (V)

**DILUANT CELLULOIQUE**

Pression de vapeur	: 700 hPa (55 °C)
Densité de vapeur relative	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: env. 0,826 g/cm <sup>3</sup> (env. 20 °C)
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: > 480 °C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Législation UE: Non explosif
Explosibilité	: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.
Propriétés comburantes	: Non comburant

**9.2. Autres informations**

Pas de données supplémentaires disponibles.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Matières à éviter Acides forts Oxydants

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Décomposition thermique : donnée non disponible

**10.5. Matières incompatibles**

**DILUANT CELLULOIQUE**

Matières à éviter : Oxydants forts, Acides forts, Acide chromique, Permanganate, Acide nitrique, Peroxyde d'hydrogène

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Oral(e)**

L'ingestion peut avoir comme conséquence la douleur vomissante et gastrique et les symptômes comme l'inhalation., Après l'ingestion ou le vomissement de petites quantités peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour., Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Inhalation**

Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions hépatiques, rénales et neurologiques. Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Dermale**

Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Irritation****Peau**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Yeux**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Sensibilisation**

**DILUANT CELLULOIQUE**

Résultat : Merci de trouver ces informations dans la partie dédiée aux composants ci-après dans la FDS.

**Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérogène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire au fœtus.

**Cancérogénicité**

N'est pas classé comme cancérogène (Groupe 3). (IARC, 1986, 1987)

**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

remarque : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Exposition répétée**

remarque : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Autres propriétés toxiques****Toxicité à dose répétée**

donnée non disponible

**Danger par aspiration**

donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Autres informations toxicologiques : Irritant pour les voies respiratoires.  
Dangereux par absorption à travers la peau.  
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.  
Les symptômes d'une exposition excessive sont un

**DILUANT CELLULOIQUE**

étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Expérience de l'exposition humaine : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

**Composant: Toluène****No.-CAS****108-88-3****Toxicité aiguë****Oral(e)**

## || DL50

: > 5000 mg/kg (rat)  
L'ingestion peut avoir comme conséquence la douleur vomissante et gastrique et les symptômes comme l'inhalation., Après l'ingestion ou le vomissement de petites quantités peut apparaître une toux et la difficulté possible de respirer. La pneumonie chimique peut se produire au cours du jour.

**Inhalation**

## || CL50

: 20 mg/l (rat; 4 h)  
Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement.  
Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des lésions hépatiques, rénales et neurologiques.

**Dermale**

## || DL50

: > 5000 mg/kg (lapin)

**Irritation****Peau**

## || Résultat

: Irritant pour la peau. (lapin) (OCDE ligne directrice 404)  
Dégrasse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut avoir comme conséquence une dermatite.

**Yeux**

## || Résultat

: Irritation légère des yeux (lapin) (OCDE ligne directrice 405)

**Sensibilisation**

**DILUANT CELLULOIQUE**

Résultat : non sensibilisant(e) (rat)

**Composant: acétone**

**No.-CAS  
67-64-1**

**Toxicité aiguë****Oral(e)**

DL50 : 5800 mg/kg (rat) (OCDE ligne directrice 401)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis., Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement.

**Inhalation**

CL50 : env. 76 mg/l (rat; 4 h)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Peut causer la douleur dans le nez et la gorge, nausée, vertige, mal de tête, détériore la réactivité et à la haute inconscience de concentration.

**Dermale**

DL50 : > 15800 mg/kg (lapin)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation****Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (cochon d'Inde)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Yeux**

Résultat : Irritant pour les yeux. (lapin) (OCDE ligne directrice 405)  
Peut provoquer des lésions de la cornée.

**Sensibilisation**

Résultat : non sensibilisant(e) (cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**DILUANT CELLULOIQUE****SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Composant:** Toluène**No.-CAS**  
**108-88-3****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50

: 24 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50

: 11,5 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

**algue**

CI50

: 12 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)

**Bactérie**

NOEC

: 29 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h)

**Composant:** acétone**No.-CAS**  
**67-64-1****Toxicité aiguë****Poisson**

CL50

: 5540 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)

CL50

: 11000 mg/l (Alburnus alburnus; 96 h)

**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CL50

: 8800 mg/l (Daphnia magna; 48 h)

**algue**

NOEC

: 430 mg/l (algue; 96 h)

**Bactérie**

||

1000 mg/l (boues activées; 0,5 h) (Toxicité pour les bactéries;

**DILUANT CELLULOIQUE**

OCDE Ligne directrice 209)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>Toluène</b>	<b>No.-CAS</b>
		<b>108-88-3</b>
<b>Persistance et dégradabilité</b>		
<b>Biodégradabilité</b>		
Résultat	:	86 % (Durée d'exposition: 20 jr) Facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Bioaccumulation</b>		
Résultat	:	Une évaporation notable de la solution aqueuse dans l'air n'est pas attendue.

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Mobilité</b>		
Résultat	:	non déterminé

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>		
Résultat	:	Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Ce mélange ne contient aucune substance qui seraient considérées comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes****SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit	:	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire
R35785 / Version 2.1	17/20	FR

**DILUANT CELLULOIQUE**

conformément à la réglementation locale. Ne pas jeter les résidus à l'égout.	
Emballages contaminés	: Vider les restes. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.
Numéro européen d'élimination des déchets	: Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

1993

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ADR	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, toluène)
RID	: Prescription particulière 640D LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Acétone, toluène)
IMDG	: Prescription particulière 640D FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Acetone, Toluene)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	: 3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	: 3; F1; 33
IMDG-Classe	: 3
(Étiquettes; No EMS)	: 3; F-E, S-E

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR	: II
RID	: II
IMDG	: II

**DILUANT CELLULOIQUE****14.5. Dangers pour l'environnement**

Etiquetage selon 5.2.1.8 ADR : non  
 Etiquetage selon 5.2.1.8 RID : non  
 Etiquetage selon 5.2.1.6.3 IMDG : non  
 Classification comme dangereux pour l'environnement selon 2.9.3 IMDG.  
 Classifié "P" selon 2.10 IMDG : non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Note : non applicable

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Réglementation relative aux installations classées : Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés. 1432  
 Installations de mélange ou d'emploi de liquides inflammables. 1433  
 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables. 1434

**Toluène**

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.  
 Listé Point n°: 48

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.  
 Numéro CE : 203-625-9

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie Substance classifié, dans la nomenclature combinée Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): 2902 30 10

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

donnée non disponible

**DILUANT CELLULOIQUE****SECTION 16: Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.